

Image not found or type unknown



# Bail commercial en tacite prolongation

Par **hivernoux**, le **25/07/2016** à **15:28**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un immeuble mis en vente. Le seul locataire, un ambulancier, est en liquidation mais il y a un repreneur. L'ancien locataire a un bail en tacite prolongation et n'a pas réglé son loyer depuis décembre 2015. Je ne souhaite pas reconduire ce bail et je souhaiterais savoir si je peux refuser et ce que je dois faire.

Merci d'avance